



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Cédric PETITJEAN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Référence :
CP/LJ/n° 2019-019
Téléphone :
03 80 44 84 27

Courriel :
sg@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 19 avril 2019

La rectrice

à

mesdames et messieurs les personnels nés entre
1952 et 1959,

s/c de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Suivi médical de l'exposition aux poussières d'amiante des agents de l'Etat.

Du fait de l'activité que vous exercez ou la discipline que vous enseignez, vous n'êtes pas exposé(e) aux poussières d'amiante.

Cependant, au cours de votre parcours professionnel, avant ou depuis votre entrée dans l'Education Nationale, vous avez pu être exposé(e) aux poussières d'amiante. Dans ce cas, vous pouvez demander une évaluation de cette exposition et bénéficier, si nécessaire, d'une surveillance médicale renforcée. Pour ce faire, vous êtes invité(e) à renseigner, **de la manière la plus précise possible** le questionnaire d'auto évaluation disponible sur [le site académique](#).

Pour améliorer la lisibilité des réponses, vous êtes invité(e) à saisir vos réponses dans le formulaire dématérialisé avant de l'imprimer.

Pour que l'évaluation de votre situation soit la plus précise possible, vous veillerez à détailler les informations suivantes :

- les **métiers** exercés, ou les **corps, spécialités** ou **disciplines** enseignées,
- les **activités** et **matériaux** susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Après l'avoir complété et imprimé, vous le mettez sous enveloppe cachetée et libellée à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Dijon
Secrétariat Général / Direction des ressources humaines
2 G rue du Général Delaborde
21000 DIJON

Vous remettrez cette enveloppe à votre chef d'établissement ou de service avant le 17 mai 2019.

Je vous précise que votre questionnaire sera rendu anonyme par la direction des ressources humaines de l'académie pour garantir la confidentialité des réponses. Après analyse, la direction des ressources humaines vous communiquera les résultats de l'évaluation. Si votre niveau d'exposition à l'amiante le justifie, un rendez-vous auprès du médecin de prévention pour mettre en place le suivi médical adapté à votre situation vous sera proposé.

Pour toute question concernant votre participation à cette consultation ou le remplissage du questionnaire, vous êtes invité(e) à contacter la Direction des ressources humaines de l'académie de Dijon à l'adresse suivante : ce.drh@ac-dijon.fr.

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines,



Cédric PETITJEAN